

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 13 décembre 2023  
Délibération n°2023/095

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Étaient absentes* : Mmes Dominique HAZUCKA, Elodie POZIN-ROUX (pouvoir à M. PESSOZ)

Convocation du : 07 décembre 2023 - Affichage du : 07 décembre 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 1

M. Serge GAUDET a été élu secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

14 DEC. 2023

RÉCÉPISSÉ

---

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE  
DE VERROCHAS – résultat de l'appel d'offres et signature du marché**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour les travaux de renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable de VERROCHAS a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée :

Le 13 octobre 2023 sur la plateforme DEMATIS

Le 20 octobre 2023 dans le magazine La Vie Nouvelle

pour une remise des offres fixée au lundi 20 novembre 2023 à 12H00.

Les membres de la Commission d'appel d'offres se sont réunis le 11 décembre 2023 à 16H00 afin de prendre connaissance du rapport d'analyses des offres réalisé par le maître d'œuvre (cabinet SCERCL).

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 1 718 200 € HT. Il a été constaté que 5 entreprises sur les 6 qui ont présenté une offre ont proposé des offres inférieures à cette estimation.

Au vu des critères décrits dans le règlement de consultation et du rapport d'analyses des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du groupement BIANCO ET CIE/CSTP pour les montants suivants :

Marché tranche ferme : 958 324.36 € HT, soit 1 149 989.23 € TTC

Marché tranche conditionnelle : 409 063.10 € HT, soit 490 875.72 € TTC

Marché tranche optionnelle : 70 429.05 € HT, soit 84 514.86 € TTC

Soit un total de 1 437 816.51 € HT, soit 1 725 379.81 € TTC

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté à l'exception de Monsieur Damien BLANC qui n'a pris part ni au débat ni vote,

DÉCIDE de retenir l'avis de la Commission d'appel d'offres.

APPROUVE les clauses du marché à passer avec le mandataire BIANCO et CIE – 69 route du Chef-lieu – 73400 MARTHOD pour les montants suivants :

Marché tranche ferme : 958 324.36 € HT, soit 1 149 989.23 € TTC  
Marché tranche conditionnelle : 409 063.10 € HT, soit 490 875.72 € TTC  
Marché tranche optionnelle : 70 429.05 € HT, soit 84 514.86 € TTC  
Soit un total de 1 437 816.51 € HT, soit 1 725 379.81 € TTC

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre du marché de travaux de renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable de VERROCHAS.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2023/62/SPA du 02 février 2023 portant extension de compétence de la communauté de communes VAL VANOISE, ce dossier sera transféré à VAL VANOISE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le* **14 DEC. 2023**

Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.